

IRAK

Amnesty International condamne l'homicide dont a été victime un avocat plaquant et demande une meilleure protection pour la défense

Index AI : MDE 14/041/2005

ÉFAI

Vendredi 21 octobre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a exhorté ce vendredi 21 octobre 2005 les autorités irakiennes et la Force multinationale (FMN) conduite par les États-Unis à assurer la protection de toute l'équipe de juristes participant au procès de l'ancien président Saddam Hussein et de sept autres personnes. L'organisation a fermement condamné l'homicide dont a été victime l'avocat plaquant irakien Saadoun al Djanabi, dont le corps a été retrouvé à Bagdad aujourd'hui.

Saadoun al Djanabi était l'avocat d'Awad Hamad al Bandar al Saadoun, ancien magistrat du tribunal révolutionnaire et l'un des sept coaccusés de Saddam Hussein ayant comparu lors de la première audience du procès, le 19 octobre 2005. L'avocat avait été enlevé à son cabinet à al Shaab, à Bagdad, le 20 octobre 2005. Au moins 12 hommes armés auraient fait irruption dans son bureau en début de soirée et l'aurait entraîné de force dans un véhicule. Il aurait alors été frappé à la tête à coups de crosse de fusil par les hommes armés. Son corps a été retrouvé avec une balle dans la tête à Our, dans le nord de la capitale.

Amnesty International craint pour la sécurité des autres avocats représentant les huit accusés qui ont comparu devant le Tribunal spécial irakien le 19 octobre, ainsi que pour la sécurité des personnes chargées de juger cette affaire ou d'y apporter leur témoignage.

« Les accusés, les avocats de la défense, les juges, les procureurs et les témoins doivent être protégés, a déclaré Amnesty International. Il incombe aux autorités irakiennes et à la Force multinationale d'assurer la sécurité physique de ces personnes. »

Le procès est très important pour les Irakiens parce qu'il servira de modèle pour rendre justice aux nombreuses victimes des violations flagrantes des droits humains perpétrées en Irak au cours des dernières décennies. Il est par conséquent primordial qu'il se déroule dans les meilleures circonstances.

Complément d'information

Le 19 octobre 2005, l'ancien président Saddam Hussein et sept autres personnes ont comparu devant le Tribunal spécial irakien. Parmi les chefs d'accusation retenus contre eux figurent l'homicide dont ont été victimes au moins 140 personnes dans le village d'al Dujail au nord-est de Bagdad à la suite d'une tentative d'assassinat contre l'ancien président qui s'était rendu dans le village en 1982. Le procès a été ajourné jusqu'au 28 novembre 2005 pour permettre aux avocats de la défense de préparer leur plaidoyer et aux témoins de venir témoigner sans crainte devant le tribunal. Amnesty International assiste au procès en tant qu'observateur afin d'évaluer l'équité de la procédure. ●

Vous pouvez consulter le communiqué de presse intitulé [Irak. Le procès de Saddam Hussein doit être équitable et perçu comme tel par l'opinion publique](#) (index AI : MDE 14/040/2005) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>